



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Ville de Bouqueval

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°27/2023**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni le 27 septembre 2023
Sous la présidence de M. Francis MALLARD,
Maire

Transmise à la Sous-préfecture

de Sarcelles le :

Publié le :

Membres en exercice : 11
Membres présents : 8
Votants : 10



DECISION MODIFICATIVE N° 1 -BUDGET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Bouqueval, salle du Conseil Municipal à Bouqueval.

Date de convocation : 15 septembre 2023

Date d'affichage : 15 septembre 2023

Présents : M. Francis MALLARD, Mme Magalie FIAES, Mme Cécile CALAS, M. Noël HEDIN, Mme Elisabeth GRAUX, M. Sylvain LIMOSSIÈRE, M. Lorenzo QUINTIERI, M. Jean-Michel VERBEKE.

Absents excusés : M. Anthony CHRETIEN, M. Patrick COURTOIS, Mme Marie-Claude CALAS.

Procuration :
- de M. Patrick COURTOIS à Mme Magalie FIAES,
- de Mme Marie-Claude CALAS à Mme Cécile CALAS.

Secrétaire de séance : Mme Cécile CALAS.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 avril 2023 approuvant le budget principal 2023 de la Commune,
- Le service de gestion communal de Sarcelles ayant identifié des anomalies de comptes budgétaires, il convient de procéder à des écritures de corrections.
- Vu Les crédits étant insuffisants sur les articles à corriger, il est proposé aux membres du conseil municipal de voter une décision modificative.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : Adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°1 comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Nat.	Libellé compte	Montant de la
041	21538	Autres réseaux	+ 10 492,81 €
041	2131	Constructions - Bâtiments publics	+ 14 389,73 €
Total en dépenses de fonctionnement			+ 24 882,54 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Nat.	Libellé compte	Montant de la DM
041	21532	Réseaux d'assainissement	+ 10 492,81 €
041	203	Frais d'études, de recherche et de développement ...	+ 14 389,73 €
Total en recettes de fonctionnement			+ 24 882,54 €

Article 2 : Le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance,
les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,
Francis MALLARD